

Arrêté N° MA-ART-2026-264

OBJET : Modification de l'Arrêté de circulation et de stationnement temporaire, route de Clamesnil, Ondefontaine, commune déléguée des Monts d'Aunay (entreprise TEIM)

La Maire d'Ondefontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et L.2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté municipal n°MA-ART-2026-261, portant réglementation de la circulation et du stationnement temporaire, route de Clamesnil Ondefontaine, commune déléguée des Monts d'Aunay ;

Considérant la demande de l'entreprise TEIM (14500, VIRE NORMANDIE), pour la réalisation d'une tranchée sous accotement et d'une traversée de route en vue d'un branchement neuf individuel Enedis chez El SCelles AURELIEN, route de Clamesnil, Ondefontaine, commune déléguée des Monts d'Aunay, du lundi 28 septembre au mercredi 07 octobre 2026 inclus ;

ARRÊTE

Article 1 – Du lundi 28 septembre au mercredi 07 octobre 2026 inclus, la circulation sera réglementée au droit de la zone de travaux, route de Clamesnil, avec empiètement sur chaussée et maintien d'une largeur de voie de 2 mètres. Cette réglementation est mise en place afin d'assurer la sécurité du chantier.



Article 2 – Du lundi 28 au mercredi 07 octobre 2026 inclus, le stationnement est interdit (véhicules légers et poids lourds) au droit de la zone de travaux, route de Clamesnil.

Article 3 – La signalisation réglementaire est mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise TEIM.

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service valorisation, collecte et recyclables
- L'agent de surveillance de la voie publique.
- **L'entreprise TEIM.**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution Fait à Ondefontaine le 25 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
l'adjoint au Maire, Mme Martine JODIN